



ACHETER LES PRODUITS ET SERVICES (PS 01)

NI/APPRO/002

Version : 1.0

Date de validation :

01/06/22

## LETTRE D'INFORMATION

N° **3.134** /CMDT-SA/Holding/DAppro

Bamako, le... **20. AOÛT. 2024**

**Objet : Additif N°1 au dossier d'Appel d'Offre international n°E3/2024/DA relatif à la fourniture d'urée au titre de la campagne agricole 2025/2026.**

La Direction Générale de la CMDT SA informe les sociétés voulant déposer une soumission dans le cadre de l'AOI n°E3/2024/DA que l'article 14-2 « Conditions de rejet – Pièces techniques » et le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 12 « Présentation des offres » sont amendés comme suit :

### Article 14.2 – Pièces techniques (ANCIEN) :

- la non - fourniture de la déclaration du soumissionnaire sur l'origine des fournitures ;
- la non - fourniture de l'attestation du fabricant avec mention du soumissionnaire et relative à l'appel d'offres n°E3/2024/DA ;
- la non - fourniture des spécifications techniques de l'engrais fournies par le fabricant ;
- la non - fourniture d'une fiche technique de l'emballage ;
- la non - fourniture des moyens de transport ;
- la non - fourniture du planning de livraison détaillé.

### Article 14.2 – Pièces techniques (NOUVEAU) :

- **la non - fourniture de la déclaration du soumissionnaire sur l'origine des fournitures ;**
- **la non - fourniture de l'attestation du fabricant avec mention du soumissionnaire et relative à l'appel d'offres n°E3/2024/DA ;**
- **la non - fourniture des spécifications techniques de l'engrais fournies par le fabricant ;**
- **la non - fourniture d'une fiche technique de l'emballage ;**
- **la non - fourniture des moyens de transport ;**
- **la non - fourniture du planning de livraison détaillé ;**
- **la non - fourniture d'un échantillon de l'emballage.**

### Article 12 – Présentation des offres : 1<sup>er</sup> paragraphe (ANCIEN) :

Le principe de la quadruple enveloppe est de rigueur. Les pièces administratives, les offres technique et financière, seront logées dans trois (3) enveloppes séparées sur lesquelles seront mentionnés le numéro de l'Appel d'Offres, le nom et l'adresse du soumissionnaire ainsi que le contenu de l'enveloppe (pièces administratives, offre technique ou offre financière). Ces trois (3) enveloppes seront logées dans une grande enveloppe qui ne doit porter aucun signe distinctif en dehors de la mention suivante :

« Secrétariat du Service Achats - Direction des Approvisionnements  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS,  
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL  
N° E3/2024/DA- COMPLEXE COTON. »



ACHETER LES PRODUITS ET SERVICES (PS 01)

NI/APPRO/002

Version : 1.0

Date de validation :

01/06/22

## LETTRE D'INFORMATION

### Article 12 – Présentation des offres : 1<sup>er</sup> paragraphe (NOUVEAU) :

Le principe de la quadruple enveloppe est de rigueur. Les pièces administratives, les offres technique et financière, seront logées dans trois (3) enveloppes séparées sur lesquelles seront mentionnés le numéro de l'Appel d'Offres, le nom et l'adresse du soumissionnaire ainsi que le contenu de l'enveloppe (pièces administratives, offre technique ou offre financière). Ces trois (3) enveloppes seront logées dans une grande enveloppe qui ne doit porter aucun signe distinctif en dehors de la mention suivante :

« Secrétariat du Service Achats - Direction des Approvisionnements  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS,  
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL  
N° E3/2024/DA- UREE »

 Le Président Directeur Général 



  
Mamadou Moustapha DIARRA